A LIRE

dans ce numéro :

La semaine p. 2

Les employés municipaux de Shawinigan p. 3

Le mouvement ouvrier en marche sur Québec p. 4-5

L'éducation à Québec p. 7

News Digest. p. 8

C.T.C.C.

le Travail

VOL. XXX — No 3 Montréal, 22 janvier 1954

HAROY LAURENT L.
1231 DEMONTIGNY EST
MTL.

L'abonnement au TRAVAIL devient obligatoire au mois de juin 1954. Pourquoi votre syndicat ne précéderait-il pas la décision du congrès ? En vous abonnant tout de suite, vous éviterez les retards inévitables que nous occasionnera l'embouteillage du mois d'échéance.

"MARCHE SUR QUEBEC"

DES OUVRIERS SYNDIQUES

Pour protester contre l'adoption des Bills 19 et 20—Les trois grandes fédérations seront représentées — Un train spécial quittera Montréal vendredi —Participation de l'Alliance des Professeurs — Ralliement au Palais Montcalm vendredi soir — "Le Mouvemnt ouvrier ne peut passer sous silence deux lois aussi injustes" — Le Gouvernement veut remplacer les cours de justice par des commissions ministérielles"

Une manifestation de masse dans la Capitale provinciale

L'adoption par l'Assemblée législative des deux projets de lois connus sous le nom de Bills 19 et 20 n'aura pas mis fin aux protestations du mouvement ouvrier québecois. La triple protestation des trois grandes organisations syndicales formulée la semaine dernière par MM. Roger Provost, président de la Fédération du Travail du Québec (F.A.T. - C.M.T. C.), Gérard Picard, président général de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et Roméo Mathieu, secrétaire de la Fédération des Unions industrielles (C.I.O.-C.C.T.) prendra vendredi un tour plus concret et plus spectaculaire. En effet, des milliers d'ouvriers, venus de tous les centres industriels de la Province s'organisent présentement pour une "marche sur Québec" sans précédent dans l'histoire syndicale de cette province.

De Montréal, un train spécial quittera la gare Windsor vendredi midi, occupé par des centaines de délégués, représentant toutes les unions ouvrières de la région métropolitaine. Il s'arrêtera à Trois-Rivières pour y prendre à son bord les délégués ouvriers de cette région, tandis que de plusieurs autres centres, des convois d'automobiles et des autobus spéciaux amèneront dans la capitale provinciale d'autres délégations ouvrières.

A Québec, la population ouvrière se prépare à accueillir ces visiteurs pour manifester avec eux contre les lois anti-ouvrières récemment adoptées par le gouvernement Duplessis. Des parades à travers les rues de Québec sont déjà organisées ainsi qu'une assemblée au Palais Montcalm où les principaux dirigeants syndicaux de la Province prendront la parole.

LE TRAIN DE LA SOLIDARITE

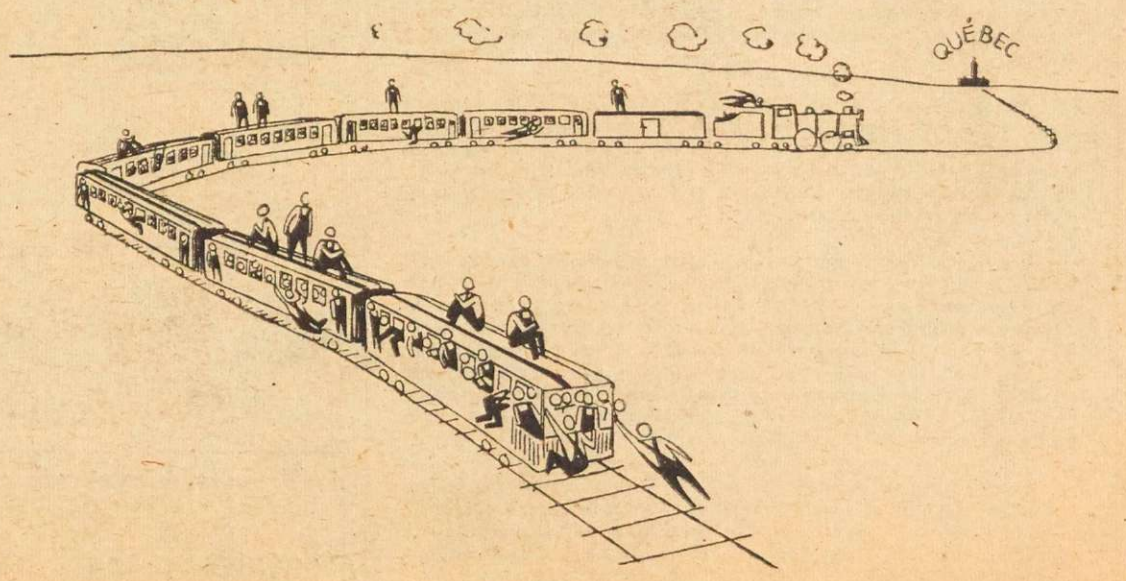

REMPLI A CRAQUER

CES PELES... ...CES GALEUX

La feuille sportive de l'Union Nationale ne laisse pas s'échapper d'occasions pour taper sur le dos des syndicats ouvriers et du gouvernement fédéral.

Les syndicats et le gouvernement fédéral, voilà les ennemis, les pelés, les galeux dont il fait charger de tous les péchés.

Certains matins, la feuille sportive les unit dans une réprobation commune comme si les syndicats et le gouvernement fédéral s'identifient dans la pensée de la feuille duplessiste.

Lundi dernier, commentant le spectacle des files de chômeurs aux abords des bureaux de l'Assurance-Chômage, l'éditorialiste explique que ce chômage est devenu inévitable par suite des taxes fédérales et des hauts salaires qu'exigent les unions ouvrières pour les employés qu'ils représentent.

Pour un peu, l'Etat fédéral et les unions ouvrières se sont mis d'accord pour tuer la poule aux oeufs d'or en privant les industriels des réserves dont ils ont besoin pour l'expansion de leur entreprise et pour les jours difficiles.

Mais ce serait donc la faute des unions si les entreprises de textile doivent fermer leurs portes ? Pourtant les salaires ne sont pas tellement élevés dans le textile, moins élevés, par exemple que ceux payés aux tisserands américains.

Même si le gouvernement fédéral imposait des tarifs plus élevés sur les textiles américains, nos ouvriers ne toucheraient pas un sou par heure de plus et les consommateurs devraient payer un tribut supplémentaire aux magnants du textile canadien Et alors les consommateurs qui ont de la misère à joindre les deux bouts devraient demander encore des revenus augmentés sous la forme de salaires plus élevés.

Et faut-il croire sans preuve que l'industrie du textile ne réalise plus de profits, que les réserves sont épuisées ? Tant qu'une enquête, telle que demandée par la Fédération du Textile, n'aura pas tiré ces choses au clair, des doutes subsisl teront toujours à ce sujet

Et comment expliquer que l'industrie américaine peut inonder nos marchés de produits de toute sorte alors que les travailleurs des E.-U. gagnent plus que les nôtres ?

La raison ne serait-elle pas que la masse des consommateurs ne possèdent pas les revenus suffisants pour racheter la production de l'industrie, par suite de mauvaise répartition des revenus entre le Capital et le Travail ?

Les industriels, eux, ont les moyens de s'acheter des habits, des meubles, des appareils électriques, des automobiles, des maisons tandis que la grande majorité des travailleurs ne le peuvent pas : tandis que les détenteurs de capitaux ont de l'argent en abondance, ceux qui apportent leurs bras n'en ont pas suffisamment.

Voilà pourquoi les unions ouvrières n'auront de cesse de réclamer des salaires plus élevés, surtout pour les catégories de travailleurs les moins partagés afin de se mettre entre leurs mains les moyens d'acheter ce dont ils ont besoin pour eux et leur famille.

En diminuant le revenu des salariés, des travailleurs, ça ne mene nulle part parce que ces derniers constituent la majeure partie des consommateurs.

Quand il y aura moins de réserves inactives et quand les profits seront moindres, le revenu global étant mieux partagé, l'économie toute entière ne s'en portera que mieux.

F. B.

LES INFIRMIERES DE MONTREAL

Négociations rompues dans les hôpitaux

S'agit-il d'une politique bien arrêtée de bloquer toutes les négociations dans les hôpitaux de la part du représentant patronal M. Matteau, de L'API, les négociations ont été rompues dans les hôpitaux de Montréal.

Nous apprenons aussi que l'intervention intransigeante du même représentant patronal oblige l'Association des Employés du Service Hospitalier de Sherbrooke à recourir à la conciliation.

Les infirmières

Me Pierre Vadeboncoeur, procureur de l'Alliance des Infirmières de Montréal, dans un communiqué que nous a remis le représentant patronal de rejeter les demandes syndicales sans discussion. Me Vadeboncoeur se demande en outre s'il ne faudra pas aller jusqu'à l'arbitrage pour avoir une discussion sérieuse.

Voici le texte du communiqué du procureur de l'Alliance des Infirmières :

"Les négociations entreprises par l'Alliance des infirmières de Montréal, avec les hôpitaux Sacré-Coeur de Cartitrville, Christ-Roi de Verdun et Saint-Jean-de-Dieu ont été rompues, mercredi, par suite de l'intransigeance de l'employeur, M. Matteau, de l'A.P.I., négociant pour les hôpitaux. En deux séances, toutes les clauses d'importance ont été rejetées, sans aucune forme de procès. Sur était si tranchée qu'elle n'a pas ces clauses, l'attitude patronale permis de négociation : le représentant patronal a même clairement laissé entendre que nous devrions passer à la conciliation.

"Les hôpitaux concernés ne se contentent pas de rejeter nos demandes; ils entreprennent, sur trois ou quatre points, notamment sur la sécurité syndicale, de retrancher des avantages précédemment obtenus.

"Il s'agit d'un refus délibéré de discuter à leur mérite les amendements recherchés. Il est inconcevable, en particulier, que l'employeur écarte, par un geste gratuit et absolu, le problème très réel de la rémunération adéquate des infirmières. Les gardes-malades sont des professionnelles qui ont poursuivi pendant trois ans des études de nature médicale et para-médicale. Leur travail requiert un ensemble de qualités humaines admirables, de connaissances étendues. Il entraîne fréquemment des responsabilités extrêmement graves.

Les salaires

"Or, le plus haut salaire prévu dans le régime actuel de travail est $187 par mois, soit $43.15 par semaine, ou encore $0.89 l'heure! Mais le salaire moyen des sténodactylos dans l'industrie, à Montréal, il y a deux ans, était de $44.45; celui d'un couturière, dans l'industrie du bas et du tricot de la province de Québec, $0.90 l'heure; les jeunes filles employées comme tisserands $1 l'heure; les travailleuses non qualifiées de l'industrie du tabac $1.07 l'heure — pour ne prendre que quelques points de comparaison !

"L'Alliance a demandé l'arbitrage. Une discussion sérieuse pourra peut-être avoir lieu là !...

SEMAINE DES EMPLOIS D'HIVER

Le chômage a pris depuis quelques mois des proportions alarmantes au Canada et dans la province de Québec. Certaines industries ont dû suspendre des centaines d'ouvriers.

En outre de ce chômage causé surtout par la situation économique générale du pays, il y a aussi le chômage saisonnier qui, chaque année, pendant les mois d'hiver atteint plus ou moins gravement certaines catégories d'occupations et d'industries, notamment le transport, les opérations maritimes, l'industrie touristique et surtout, l'industrie du bâtiment.

Afin de contre-balancer ce chômage, le Service national de placement entreprend depuis quelques années une campagne en vue de stimuler l'emploi durant la saison hivernale. Cette semaine est connue sous le nom de la "Semaine des Emplois d'Hiver".

Pendant cette campagne, on fait ressortir la facilité qu'il y a de faire exécuter certains travaux pendant l'hiver, en particulier la peinture, la décoration, les travaux intérieurs de réfection et de nettoyage dans les entreprises industrielles, dans les établissements commerciaux et même dans les demeures privées.

Même si les prestations de l'assurance-chômage viennent parer dans une certaine mesure aux inconvénients graves du chômage, le travailleur, qui n'a pas d'emploi et qui doit faire vivre une famille, est dans la gêne. Il souffre, lui et les siens, de cet état de choses, dont il ne sait pas, bien souvent, comment de temps il va durer.

C'est pourquoi une société bien organisée et qui doit tendre à assurer à ses membres la possibilité de travailler, non seulement quelques mois par année, mais toute l'année, a le devoir de prendre les moyens de fournir un travail rémunérateur qui soit aussi régulier que possible. C'est pourquoi, pour leur part les syndicats ouvriers s'efforcent par divers moyens, en particulier la diminution des heures de travail et l'établissement du salaire annuel garanti, de protéger le droit de l'ouvrier, quel qu'il soit, à un travail permanent.

La "Semaine d'Emploi d'Hiver" est une initiative heureuse. Il faut espérer qu'elle remportera un véritable succès pratique, afin que le plus grand nombre de familles possibles soient protégées des souffrances et des inquiétudes qui accompagnent toujours le chômage.

A. R.

LA SEMAINE

MONTREAL

JOURNALISTES DE LA PRESSE

M. Jean-Marie Morin a été réélu pour un 5e mandat, président du local "La presse" du syndical des journalistes de Montréal Inc. Les élections annuelles des officiers de ce local du syndicat des journalistes ont eu lieu sous la présidence de M. Gérard Poitras, secrétaire du conseil central des syndicats nationaux de Montréal (C.T.C.C.).

Les autres officiers élus sont: vice-président, M. Emile Quintal; secrétaire, M. Vincent Prince; maître de chapelle, M. Maurice Morin; directeurs: M. Marcel Desjardins, Mme Laure Hurteau, M. Jacques Daoust, M. Gustave Lafontaine; visiteurs aux malades, Mlle Fernande Lord et M. Jacques Robitaille; délégués au conseil syndical, MM. Jean-Marie Morin, Roger Mathieu, Emile Quintal et Jacques Delisle; sentinelle, M. Jean Denéchaud; membres du comité des griefs, MM. Jean-Marie Morin, Emile Quintal et Jacques Daoust.

GROVERS MILLS

Les employés de Grover Mills Ltd, représentés par l'Union nationale du vêtement Inc., au nombre de 478, ont demandé et obtenu les services d'un conciliateur provincial, M. Léopold Rogers, pour régler leurs griefs concernant onze employés au sujet d'augmentations et arrérages de salaires et la clause de séniorité.

Association des Employés d'Hôpitaux

Au cours de la dernière assemblée, le Conseil Général de l'Association des Employés d'Hôpitaux de Montréal Inc. a élu les officiers du Comité Exécutif pour l'année 1954 :

M. Léopold Brisson, président général, élu pour un 8ème terme.

M. Adélard Bélanger, vice-président, élu pour un 2ème terme.

M. Henri Auger, secrétaire, élu pour un 2ème terme.

Mlle Fernande Plourde, trésorière, élue pour un 2ème terme.

M. Paul Périard, secrétaire adjoint, élu pour un 2ème terme.

SAGUENAY LAC ST-JEAN

COMMERCE DE GROS

Les employés dans le commerce de gros qui sont en négociations avec leurs employeurs depuis plusieurs mois, ont enfin appris le contenu de la sentence qu'a rendue le tribunal d'arbitrage constitué il y a plus de 3 mois pour étudier leur différend.

Cette sentence, datée du 31 décembre dernier, est décevante pour les employés à plusieurs points de vue. Aussi, les syndiqués ont-ils décidé à l'unanimité et sans hésitation de demander à leurs représentants de rencontrer les marchands de gros afin de commencer les négociations post-arbitrales, c'est-à-dire les discussions qui ont lieu après la publication de la sentence arbitrale.

JOLIETTE

TRAVAILLEURS DU BOIS

Le Syndicat national catholique des travailleurs du bois de Joliette, représentant les employés d'Edouard Gohier, Limitée, a porté le litige de leurs salaires devant le conciliateur Lucien Malouin.

Brevets d'invention
MARQUE de COMMERCE
DESSINS de FABRIQUE
en tous pays
MARION & MARION
Raym.-A. Robic — J.-Alt. Bastien
1510, rue Drummond
MONTREAL

Chez les gantiers

Négociations en cours chez St. Raymond Gloves

Le Syndicat du Gant de St-Raymond, qui obtenait dernièrement sa certification pour représenter les quelque cent employés de **St. Raymond Gloves Work,** s'achemine lentement vers la conclusion d'une entente particulière avec l'employeur.

Les négociations, en cours depuis le mois d'octobre dernier, ont débuté lentement: les employeurs peu au courant de la procédure à suivre, puisqu'il s'agit d'un premier contrat, ont été lents à saisir la portée d'une entente particulière; d'autre part, l'association patronale intervenant ensuite a contribué au retard des négociations.

Demandes syndicales

Les principales demandes ont trait à la retenue syndicale, à une clause d'attelier syndical parfait, à la réduction de la semaine de travail de 46 heures à 40 heures.

Outre le minimum d'une semaine de vacances payées pour tous les employés, le syndicat demande une semaine et demie de vacances avec paie équivalente pour les employés ayant complété 3 années de services et deux semaines de vacances avec paie pour ceux qui ont complété 5 années de services.

Le syndicat réclame en outre cinq fêtes chômées et payées, une classification des tâches, un minimum de salaire à l'embauchage et le réajustement de tous les salaires.

Offres patronales

L'Association patronale par la voie de son aviseur technique, M. I. Freedman, de Toronto, offre la conclusion d'une entente dont la base consisterait à décrire et expliquer les conditions de travail et de salaires qui prévalent actuellement, soit le statu quo.

Cela revient à dire que la compagnie ne veut pas accorder de bénéfices supplémentaires concernant les vacances, ne veut pas payer de fêtes chômées et ne veut accorder aucune augmentation de salaire.

M. Roland Thibodeau, qui dirige les négociations pour le syndicat, entrevoit cependant une attitude moins rigide de la part de la compagnie lors de la prochaine rencontre alors qu'il sera démontré que des entreprises similaires et parfaitement comparables dans l'industrie du gant de tissu accordent déjà des avantages supérieurs à ceux qui sont demandés à St-Raymond.

LE CAPITALISME IGNORE LES TAUDIS

Dans un ouvrage de philosophie humaine intitulé **l'inquiéture humaine,** Jacques Lavigne analyse les deux mystiques qui s'affrontent : le capitaliste et le communisme.

Ces deux mystiques, dit-il ont quelque chose de commun et empruntent quelque chose à l'esprit.

Le communisme croit pouvoir fournir un terme spirituel : l'épanouissement intégral de l'homme tandis que le capitalisme, c'est un élément spirituel, la liberté asservie à un idéal purement matériel: le profit comme source de puissance.

Et le capitalisme crée un monde, des usines, des villes et des loisirs; mais que ses villes soient pleines de taudis, ses entreprises de prolétaires, cela n'entre pas dans la ligne de ses préoccupations.

Le capitalisme ne se préoccupe pas que les familles vivent dans des taudis : sa préoccupation, c'est le profit.

Dans une allocution qu'il prononcait le mois dernier, M. R. E. G. Davis directeur du Conseil canadien du Bien-Etre social, portait la même accusation contre le capitalisme.

Des affaires payantes

"La forme et la composition de nos cités et villes, dit-il, ne tiennent aucunement compte des conditions de bien-être de ceux qui doivent y vivre mais seulement des intérêts des constructeurs ou des établissements commerciaux qui contrôlent ces développements."

Développant l'idée qu'une telle attitude doit prendre fin, M. Davis a suggéré que dans chaque cité et ville, un comité soit chargé de faire servir les développements domicilaires dans le plus grand intérêt du public.

Le directeur du Conseil canadien du Bien-Etre a suggéré trois moyens possibles pour solutionner le problème du logement :

1.—Les coopératives d'habitations permettant de réduire le coût de la construction; 2.—l'utilisation de la formule de compagnies à dividende limité qui peuvent obtenir des prêts couvrant 90 p. 100 de la valeur d'emprunt du projet pour une période de 50 ans et 3.—la construction de logements grâce à des subventions gouvernementales selon la section 35 de la Loi nationale.

B. Mongeau
AUTOS-LTEE
MONTREAL
GL. 3701
Vendeur autorisé
CHEVROLET et OLDSMOBILE
CAMION CHEVROLET
Pièces de rechange
GENERAL MOTORS
Autos usagées
parfaitement reconditionnées
Service de 24 heures
Coin Amherst et De Montigny,
MONTREAL

PROTEGEZ-VOUS
CONTRE
LES FRAIS
MEDICAUX
CHIRURGICAUX
ET HOSPITALIERS
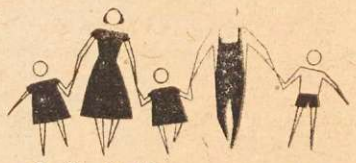
LA C.T.C.C. RECOMMANDE
A TOUS SES AYDIOLES
LES SERVICES DE SANTÉ
DU QUÉBEC
Siège social: 38, rue Caron, Québec, P.Q.

LA SEMAINE

LA C.T.C.C. DANS SES NOUVEAUX LOCAUX

D'ici quelques jours, la C.T.C.C. et le journal "Le Travail" occuperont ces nouveaux locaux au 8227, boulevard St-Laurent. Ce déménagement s'impose par suite du manque d'espace au 1231 De Montigny, siège du Conseil central de Montréal.

Sherbrooke

Les infirmières demandent des salaires plus élevés

Les infirmiers et infirmières des hôpitaux St-Vincent de Paul et Hôtel-Dieu viennent de soumettre aux autorités de ces deux institutions les amendements qu'ils désirent apporter à l'ancienne convention collective de travail, qui expirait le 16 janvier courant.

L'Alliance des Infirmières de Sherbrooke (C.T.C.C.) demande quelques changements concernant les salaires, les heures de travail, la période des vacances, les congés payés, etc.

Les gardes-malades veulent une augmentation générale des salaires de $5 à $10 par semaine, selon les diverses fonctions.

La semaine de travail devra être de 6 jours, comportant 44 heures de travail, à raison de 8 heures par jour, sauf pour la journée qui précède immédiatement le congé hebdomadaire, où la journée de travail sera de 4 heures.

La période des vacances s'étendra du 1er juin au 30 octobre, au lieu du 1er mai au 30 septembre, comme c'était le cas dans le passé. Concernant les vacances, on demande que les employés jouissent de 4 semaines après 6 ans de service, au lieu de 3 semaines.

L'Alliance exprime le désir qu'un congé payé de plus soit ajouté à la liste des 10 congés payés qui existent présentement. Il s'agit de la fête de Dollard, le 24 mai.

Une nouvelle clause se lit comme suit: "Une infirmière ou un inmier âgé de 40 ans et plus sera libre d'accepter ou de refuser de faire du service de nuit".

Pour ce qui est de la rétroactité, la demande s'exprime comme suit: "Ci les négociations pour le renouvellement de la présente convention se prolongent, il est convenu que la nouvelle convention sera rétroactive à la date de l'expiration de la précédente".

Le point soumis par les infirmières et infirmiers de l'Hôtel-Dieu contient une clause spéciale pour changer la procérure du règlement des griefs.

Shawinigan

Augmentation de 0.20 l'heure aux employés municipaux

Après quelques mois de négociations laborieuses, le Syndicat national des Employés municipaux de Shawinigan Falls a réussi à en venir à une entente avec la Cité de Shawinigan concernant le renouvellement de la convention collective 1953-1955.

Gains syndicaux

Une assemblée spéciale des membres tenue vendredi dernier à laquelle assistait M. René Bélanger, président de la Fédération des Employés des corporations municipales et scolaires a accepté les contre-propositions de la ville, soit une augmentation de 20 cents l'heure, dont une augmentation de 10 cents rétroactive au 1er août 1953, une augmentation de 5 cents à partir du 1er février 1954 et une autre de 5 cents à partir du 1er août 1954.

Le syndicat a aussi gagné un congé payé de plus, soit la fête de la Confédération de même qu'une clause intitulée "devoirs sociaux" par laquelle les membres bénéficient d'un congé payé à l'occasion de la naissance d'un enfant ou du décès de proches parents, etc. De plus, en vertu de cette clause, les employés pourront bénéficier d'un congé payé de trois jours à l'occasion de leur mariage.

La ville de Shawinigan accepte le nouvel indice des prix à la consommation et la valeur du point à 65 cents. Elle a de plus accordé une formule de sécurité syndicale améliorée, soit la formule Rand ainsi qu'une clause qui permet à un employé congédié injustement de retirer son salaire à son retour.

ST-HYACINTHE

Entente intervenue à la Verney Corduroy

Sous la présidence du conciliateur dépêché par le Ministère du Travail et après trois séances de conciliation, la Verney Corduroy Ltd et le Syndicat national catholique Employés de Corduroy Inc. ont signé une nouvelle entente dont voici les faits saillants:

Tous les employés recevront une augmentation générale de 0.05 cents l'heure rétroactive au 1er décembre 1953. Les ouvriers obtiennent aussi 6 fêtes chômées et payées au lieu de 4; quant aux vacances, les employés qui ont 3 ans et moins de service recevront 2 p. 100 de leurs salaire tandis que ceux qui ont trois années et plus recevront une rémunération de vacances égale à 4 p. 100 de leurs gains.

En outre, les apprentis recevront un salaire de 15 cents inférieur à celui du taux de l'opération à laquelle ils sont affectés et recevront une augmentation de 0.05 par mois par la suite jusqu'au taux normal de l'opération.

La compagnie paiera en outre 10 cents de plus par semaine pour la prime d'assurance maladie-hospitalisation, ce qui porte sa contribution hebdomadaire à 50 cents. cents.

Un congédiement

Sous la présidence du même conciliateur, les parties ont étudié un grief d'une employée ayant été congédiée injustement d'après le syndicat. Après étude du cas, il a été décidé que la jeune fille reprendrait son travail le 19 janvier sans perdre aucun des droits acquis depuis son entrée en service.

Ont participé à ces négociations, pour la compagnie MM. Robert Duclos, directeur du personnel et P. S. Dolly, gérant de la compagnie; le syndicat était représenté par MM. Fernad Villeneuve, aviseur technique de la Fédération du Textile, Fernand Chaput, président du syndicat, Jean-Paul Chabot, trésorier et Georges Patenaude, agent d'affaires du Conseil central de St-Hyacinthe.

Montréal

Négociations post-arbitrales à la Federal Electric

Une assemblée générale de tous les membres du Syndicat national des Travailleurs de l'Industrie de l'Electronique et des Opérateurs de Machines de Montréal a été convoquée pour mercredi le 27 janvier prochain afin de prendre connaissance des négociations post-arbitrales entre les dirigeants de leur syndicat et la compagnie Fédéral Electric.

Sentence arbitrale

Après de longues négociations, le différend fut soumis à un tribunal d'arbitrage composé de MM. Léonce Girard, président, Yvan Legault, arbitre syndical et L. A. Hamilton, arbitre patronal.

La sentence rendue dernièrement, recommande une augmentation de 7½ cents l'heure avec une rétroactivité allant jusqu'au 6 août 1953.

L'arbitre patronal a été dissident sur cette recommandation et recommandait une augmentation de 3½ cents l'heure avec rétroactivité au 1er janvier 1954.

Par contre l'arbitre syndical, M. Yvai Legault a enregistré sa dissidence sur deux recommandations majoritaires.

La première a trait aux conditions de travail en vigueur dans l'entreprise au moment de la signature de l'entente: La compagnie ne veut pas s'engager à maintenir le statu quo à moins que ces conditions ne soient expressément mentionnées dans la convention. Le tribunal a aussi rejeté, par voix majoritaire, une demande syndicale affirmant le principe que le temps supplémentaire devrait être strictement volontaire.

La sentence accorde aussi une augmentation de 0.02 cents de plus aux chefs de groupe, le maintien de la moyenne horaire des salaires lorsque le taux à la pièce est appliqué ainsi que le droit d'intervention du syndicat dans l'attribution d'une prime de 0.05 cents que la compagnie seule avait le droit d'adjuger aux employés ayant une année de service et plus qui lui semblaient la mériter.

Au cours des négociations postarbbitrales, la compagnie offre la rétroactivité au 1er octobre 1953 mais applicable aux seuls employés au travail le 15 décembre 1953.

Au cours de l'assemblée spéciale qui aura lieu, comme nous l'avons dit, le 27 janvier prochain, tous les employés auront l'avantage de se prononcer sur toutes ces questions en litige.

Ont participé aux négociations, les confrères Ted Fayne, Yvan Legault, C. E. Girard, président du syndicat, Violette Grenier, secrétaire-trésorière du syndicat ainsi que MM. Roger Séguin et Arthur Landry.

FONDÉE EN 1695
de KUYPER
BLENDED
GIN
La vraie saveur de Hollande
DISTILLÉ AU CANADA

100,000 logements contre 2 bombes H

Maintenant que la tension internationale s'est relâchée et que les dirigants du monde semblent être d'accord pour nous donnr la paix, est-il permis d'espérer que nos dirigeants accorderont autant de souci au bien-être de la population qu'à la fabrication d'engins destructeurs? . . . . . .

Par exemple une étude faite par Sam Stavisky dans le Washington Post estime que deux bombes H converties en dollars pourraient fournir tous les matériaux requis pour la construction de 100,000 unités de logement pouvant loger convenablement 600,000 personnes. . . . . .

Aurons-nous ces 100,000 logements ? . . . . . .

53,620 chômeurs à Montréal

A la fin du mois de décembre dernier, il y avait à Montréal 53,620 chômeurs. C'est ce que révèle le dernier rapport du Col. J. J. Hefferman au bureau consultatif de l'Assurance-chômage de Montréal, au début de la semaine.

Ces chiffres indiquent qu'il y avait en fin de décembre 18,489 chômeurs de plus qu'à la période correspondante de l'an dernier, soit une augmentation du nombre des chômeurs de 34 p. 100 depuis un an.

Les officiels disent qu'il ne faut pas s'inquiéter, que ce chômage est saisonnier et que d'ici quelques semaines, le travail reprendra pour la grande majorité.

Pourtant ceux qui doivent se présenter chaque semaine et retirer $18.00 ou $24.00 par semaine et qui doivent avec cette allocation payer le loyer, le chauffage, la nourriture, l'habillement de toute la famille sont inquiets.

Qui pourrait les blâmer de cette attitude et ne pas souhaiter que les autorités compétentes prennent les mesures nécessaires pour leur trouver un emploi profitable à la communauté et rémunérateur pour ces chômeurs.

Quand il y a tant à reconstruire chez nous: des maisons, des hôpitaux, des routes, des parcs, des écoles, le chômage forcé de tant de travailleurs et le paiement d'allocations de chômage ne constituent-ils pas un effroyable gaspillage de travail humain, une perte de temps et d'énergies et le sacrifice de ressources qui pourraient être utilement engagées dans des tâches créatrices et fécondes.

C.T.C.C.
le travail

Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada
Paraît tous les vendredis
Directeur
GERARD PELLETIER
Administrateur
MARCEL ETHIER
Rédacteur en chef
ANDRE ROY
Publiciste
ROGER McGINNIS
Bureaux: 1231 est, rue DeMontigny, Montréal — FA. 3694
Abonnement: Un an, $1.50; le numéro 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée 434 Notre-Dame est Montréal. Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe
Ministre des Postes Ottawa

SALAIRE HEBDOMADAIRE GARANTI

"Quand je cesserai de subvenir aux besoins de ma famille, si elle pouvait continuer à recevoir mon salaire, chaque semaine." C'est chose possible. Faites-vous expliquer, à titre gracieux, notre police de SALAIRE HEBDOMADAIRE GARANTI. C'est une exclusivité de notre compagnie mutuelle.

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

SIÈGE SOCIAL: 41 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal 1, HA 3291, ou SUCCURSALE DE MONTRÉAL, Flavius Gagné, C.L.U., gérant, 60 ouest, rue Saint-Jacques, Tél.: PL. 1807.

Le problème du logement

Conséquence du droit pour les banques de prêter sur hypothèques

Jeudi et vendredi, nos députés fédéraux étudieront les amendements à apporter à la nationale sur l'Habitation et accepteront sans aucun doute que les banques à charte soient considérées prêteuses au sens de la loi.

Pas d'argent disponible

A vrai dire, ce seul amendement n'apportera pas beaucoup de nouveaux capitaux pour construire de nouvelles maisons, car les banques à charte n'ont pas autant d'argent liquide à investir dans la construction domiciliaire qu'on peut sembler le croire.

Elles doivent maintenir une certaine liquidité pour répondre aux demandes de retrait de dépôt et d'autre part, elles préfèrent accorder leur attention à l'expansion industrielle, c'est-à-dire prêter à des individus ou des corporations. C'est sans doute une pratique plus lucrative dans laquelle les banques se sont spécialisées depuis de nombreuses années tandis que le prêt hypothécaire sera du nouveau pour leur personnel.

Les banques ne pourront donc se lancer dans le domaine des prêts hypothécaires que si la loi des banques est amendée, ce qui d'ailleurs doit se faire au cours de la présente session.

La loi des banques

Dans le rapport annuel qu'il présentait aux actionnaires de la Banque Provinciale, le président M. J.-Edouard Labelle a d'ailleurs souligné cette nécessité :

"A l'heure actuelle, dit-il, les banques, comme le montrent leur bilans, pourraient difficilement procéder dans une mesure importante à des prêts hypothécaires sans recourir à la Banque centrale pour augmenter leurs réserves monétaires."

"Avant l'avénement de la Banque du Canada, ajoute-t-il, une telle mesure aurait été proprement inconcevable. Il était alors courant de constater qu'une banque étant obligée de rembourser les dépôts sur demande ne pouvait pas sans danger engager ses fonds à long terme. L'existence de la Banque du Canada en modifie toutefois la portée en ce sens qu'en cas de besoin, le mécanisme de l'émission monétaire pourrait entrer en jeu et fournir les fonds nécessaires pour couvrir les exigences du public."

Un prêt crée un dépôt

M. Labelle explique plus loin le mécanisme par lequel les banques peuvent prêter plusieurs fois leur encaisse parce qu'un prêt crée un dépôt :

"Grâce à l'habitude qu'a le public de payer par chèque, les banques peuvent prêter plusieurs fois leur encaisse et les prêts ainsi consentis font l'objet de nouveaux dépôts parce que leurs emprunteurs ou leurs fournisseurs ou leurs créanciers sont eux-mêmes des usagers du système du chèque. De sorte que dans notre système monétaire, les dépôts sont en grande partie le résultat des prêts mêmes des banques."

Source de financement

S'il en est ainsi et si les banques sont autorisées de prêter avec la garantie de la Banque du Canada, ceux qui veulent se construire n'auront pas à se plaindre du manque de prêts hypothécaires : en effet un prêt hypothécaire fait par une banque aura sa contrepartie sous forme de dépôt dans une autre banque par les entrepreneurs, les vendeurs de matériaux, les ouvriers en construction. Et si les banques s'engagent à la limite de leur capacité de prêter, la Banque du Canada, d'après les prévisions concernant la nouvelle législation, saura maintenir la liquidité des banques à charte.

Il ne faudra pas croire, cependant, qu'il suffira à un quidam de se présenter au guichet d'une banque pour en ressortir avec des milliers de dollars en espèces ou un crédit correspondant dans un livre de banque.

Au contraire, il est à prévoir que les banqeus prendront leurs précautions avant de s'engager à fond dans le domaine des prêts hypothécaires.

Il reste que les emprunteurs sérieux, ceux qui peuvent offrir au moins certaines garanties de remboursement, seront assurés de ne pas retourner les mains vides parce que les fonds disponibles sont épuisés.

Quant aux autres avantages qui peuvent résulter de cette législation, nous ne pouvons nous prononcer tant que le texte de la loi des banques ne sera pas distribué et que le gouvernement provincial n'aura pas assuré les emprunteurs des banques des avantages de la ristourne provinciale.

ENTRE QUAT'Z'YEUX

Les barèmes d'habitation

Dans son dernier mémoire au gouvernement fédéral, la C.T.C.C. a réclamé qu'un représentant des travailleurs soit nommé à la Société centrale d'hypothèque et de logement et que les barèmes d'habitation établis par la Société soient rendus un peu plus souples de manière à favoriser la construction d'un plus grand nombre d'habitations.

La raison de ces demandes, c'est que tout d'abord la Société centrale d'hypothèques et de logement fixe des normes d'habitation qui ne tiennent nullement compte de la mentalité et des habitudes des familles qui désirent se construire.

Par exemple, pour un "living room" un peu trop étroit, de l'avis de la Société, un prêt sera refusé.

Il ne s'agit évidemment pas de se passer de toute réglementation, de toute règle d'urbanisme, mais il ne s'agit pas non plus de préparer des plans de construction ou d'urbanisme plus sévère que ceux des municipalités.

Cette demande de la C.T.C.C. n'est pas nouvelle. On la retrouve dans le texte officiel du congrès de la C.T.C.C. à Montréal en 1923 sous le titre: **Habitations salubres:**

"Attendu qu'il est impossible à beaucoup d'ouvriers de prendre avantage des avances d'argent du gouvernement pour la construction des logements salubres dans les quartiers des villes parce que les terrains n'ont pas les dimensions voulues pour y construire ces logements conformes aux exigences de la loi;

Attendu que beaucoup d'ouvriers qui ont ou qui peuvent avoir de ces terrains dans les centres ouvriers ne peuvent bénéficier des avantages de ladite loi à cause de ses règlements de construction;

Il est résolu que demande soit faite au gouvernement fédéral d'amender lesdits règlements de construction en leur substituant ceux des villes intéressées."

Il n'y a donc rien de bien neuf dans la demande faite en décembre 1953: il ne s'agit en somme que de la réédition, sous une forme nouvelle, et mieux adaptée aux exigences actuelles, des demandes faites en 1922.

Pourtant nous ne sommes pas plus assurés d'obtenir satisfaction après 32 ans.

Peut-on blâmer ensuite les ouvriers de poser quelquefois des gestes d'impatience?

••• DANS LE MOUVEMENT •••

MANIFESTATION DE SOLIDARITÉ

La menace des bills 19 et 20 pour le mouvement ouvrier et la défense de salaires des travailleurs décident les organisations syndicales à "marcher" ensemble sur Québec -- Déclarations des chefs ouvriers -- Abstention de la F.A.T.

"Deux lois injustes" déclare Gérard Picard

Interrogé sur le sens de cette manifestation, qui a lieu ce soir, à Québec, Monsieur Gérard Picard a déclaré :

"Le mouvement ouvrier ne peut absolument pas passer, sous silence deux LOIS aussi injustes, adoptées par une majorité parlementaire qui a refusé de considérer les objections très sérieuses des ORGANISATIONS SYNDICALES. Par le BILL 19, le Gouvernement s'accorde la permission de persécuter comme 'COMMUNISTES" quiconque, dans le Mouvement Ouvrier refuse de penser comme lui. Et par le BILL 20, l'un des textes de lois les plus iniques jamais adoptés dans cette PROVINCE, il s'arroge le droit de punir les organisations syndicales sans les entendre ni même les juger. Notre marche sur QUEBEC a pour but de réveiller l'opinion publique, lui faire comprendre que les organisations syndicales protestent pas pour le plaisir mais parce que la "LIBERTE D'UN GROUPE" IMPORTANT de citoyens est "EN DANGER".

Nous marcherons sur Québec

Quant à M. Roméo Mathieu, secrétaire de la Fédération des Unions industrielles, il a expliqué comme suit la participation de son mouvement à la manifestation de Québec :

"En invitant les Unions Ouvrières affiliées au Congrès Canadien du Travail à envoyer des délégués à un ralliement dans la Vieille Capitale, la Fédération entend mettre à jour les machinations du Gouvernement Provincial qui, oubliant ses responsabilités sociales, s'ingénie à fabriquer des LOIS ANTI-SYNDICALES au lieu de s'occuper des problèmes du logement, de la santé, du coût de la vie, de l'éducation, du chômage et des cartels financiers.

"Nous invitons, non seulement les ouvriers, mais les citoyens bien pensant de toutes les classes de la société, à se joindre à nous pour mettre la population en alerte contre un Gouvernement qui veut remplacer les COURS DE JUSTICE par des Commissions Ministérielles, dont les actions sont trop souvent motivées par des manigances politiques.

"Nous marcherons sur QUEBEC, nous lancerons un ultime appel à nos Gouvernants du Cabinet des deux Chambres, d'arrêter la présente marche vers l'ETAT TOTALITAIRE qui substitue les fonctionnaires aux Juges et vers l'Etat Séparatiste qui investit ses fonctionnaires d'une immunité légale, même vis-à-vis les PLUS HAUTES COURS DE JUSTICE DU PAYS."

Activité fièvreuse dans tous les centres

Aussitôt la consigne lancée par les Chefs Syndicaux, une activité fiévreuse a commencé dans toutes les Organisations Syndicales. A Québec même, les Permanences Ouvrières s'occupent de mettrt sur pied les services de ravitaillement qui seront nécessaires aux visiteurs. Dans les autres centres, c'est le voyage quel 'on organise.

Les centrales annoncent que l'assemblée du "PALAIS MOITCALM" sera présidée conjointement par les Représentants Québecois des Grandes Organisations Syndicales. Vu l'affluence de délégués qui s'annonce déjà, le Secrétariat de la C.T.C.C. à Québec a entrepris des démarches en vue d'obtenir la permission d'installer sur la Place du "PALAIS MONTCALM" des haut-parleurs extérieurs. Le Conseil de Ville a discuté du problème à sa séance d'hier après-midi.

Au moment où nous allons sous presse, nous ne pouvons dire toute la portée de la réaction des différents syndicats.

Chose certaine, c'est que les syndiqués affiliés à la C.T.C.C. répondent avec enthousiasme et que les délégations s'organisent partout.

Les syndiqués de Shawinigan joindront la délégation par centaines aux Trois-Rivières; ceux de Sherbrooke, de Drummondville, de Granby, de Magog ont mobilisé des autobus. D'autres vont "marcher" sur Québec en "auto". Il est donc à prévoir que la manifestation de vendredi soir sera mémorable et qu'elle fera réfléchir.

Il faut toutefois noter l'abstention des dirigeants de la F.A.T. pour des raisons non dévoilées. Toutefois les syndiqués de cette organisation ne se gênent pas pour critiquer l'attitude de leurs chefs, aux bras croisés quand le mouvement syndical et l'intérêt des travailleurs sont en danger.

Nous serons en nombre à QUEBEC

A Montréal, M. Horace Laverdure, président du Conseil Central des Syndicats Nationaux (CTCC), a commenté dans ces termes la décision de l'organisme qu'il représente :

"Les syndicats affiliés au Conseil Central de Montréal enverront tous à Québec des délégations nombreuses. Nos syndiqués se demandent avec raison comment, si le Bill 19 est adopté, ils pourront continuer leur travail. Ils se demandent comment ils pourraient continuer à dénoncer les abus de certains patrons, comme c'est leur devoir de le faire, sans se faire qualifier de communistes, sans perdre la certification légale, qui leur donne le droit de négocier pour défendre leurs droits. Ils trouvent inconcevable que le Gouvernement passe outre aux recommandations du Conseil Supérieur du Travail, un organisme composé de spécialistes des questions ouvrières et qui comprend des représentants de tous les groupes sociaux en cause : patrons, ouvriers, universitaires et fonctionnaires. Les travailleurs n'admettent pas que des recommandations aussi sérieuses, émanant de personnes aussi autorisées, soient ignorées de cette façon. Ils croient de leur devoir de protester assez hautement pour que toute la population prenne conscience du problème. C'est pourquoi nous serons en nombre à Québec."

"Un appui sans réserve"

De son côté, M. Gérard Rancourt, Président du Conseil du Travail de Montréal (CCT), en annonçant la participation en masse au ralliement de Québec, de toutes les unions nationales et internationales de la région métropolitaine, affiliées au CIO et au Congrès Canadien du Travail, a déclaré :

"Le Conseil du Travail de Montréal appuie sans réserve l'attitude de la Fédération des Unions Industrielles du Québec (CCT) et de la CTCC en ce qui regarde les bills 19 et 20.

A toute fin pratique, je considère ces bills comme superflus. D'abord en ce qui concerne le bill 19, la législation actuelle est amplement suffisante pour éliminer toute organisation syndicale qui serait entièrement entre les mains de communistes. De plus, les membres des principales organisations ouvrières du Québec se sont chargés eux-mêmes, au cours des dernières années, d'éliminer de leurs rangs, toute influence subversive. De fait, la constitution de plusieurs organisations syndicales, comme la mienne par exemple (l'union des ouvriers des textiles — CIO), interdit à tout communiste, nazi ou fasciste d'occuper un poste quelconque comme officier d'une union locale.

Vouloir arrêter la marche du communisme uniquement par des moyens législatifs, de continuer M. Rancourt, serait en ignorer les causes économiques, sociales et politiques. Nos hommes publics ne se sont pas encore rendu compte que le communisme s'est développé là où il représentait chez les masses populaires la lutte contre les taudis, la faim, l'esclavage politique et l'assujettissement économique. L'Eglise catholique a été la première à proclamer à l'univers que la victoire contre le communisme ne sera pas remportée sur les champs de bataille mais bien lorsque la misère, l'ignorance, l'insécurité et l'injustice auront été vaincus.

Quant au bill 20, la présente législation, qui était d'ailleurs déjà restrictive, devrait amplement satisfaire les législateurs sans qu'ils soient obligés d'adopter le bill 20, qui, en plus d'être une ingérence directe dans la direction d'une organisation syndicale, a tout le caractère d'une loi immorale."

L'Alliance sera là précise M. Guindon

Pour sa part, Monsieur Léo Guindon a précisé, en annonçant que les Professeurs de Montréal participeraient en nombre à la marche sur Québec :

"Il est étonnant et regrettable que le Premier Ministre ait ignoré la recommandation unanime du Conseil Supérieur du Travail lui demandant de ne pas adopter les BILLS 19 et 20. En suivant cette recommandation, Monsieur Duplessis aurait fait un geste de nature à convaincre la population que le Gouvernement tient compte des suggestions qui lui sont faites, respecte les Tribunaux Supérieurs, n'adopte que des Lois justes et fait primer l'intérêt général sur les ressentiments particuliers. Monsieur Duplessis a préféré passer outre et créer un autre motif de mécontentement et de désillusion générale. Je crains qu'il soit le premier à en souffrir.

"L'opinion publique doit réagir. Voilà pourquoi les PROFESSEURS se joindront en "GRAND NOMBRE" aux autres SYNDIQUES de la PROVINCE dans cette marche symbolique sur QUEBEC".

"Un bill dangereux"

M. Jean-Paul Lapointe, président de la Fraternité des policiers de Montréal a déclaré pour sa part :

"Nous enverrons une délégation officielle à Québec. Le bill 20 est à mon avis un bill qui décrète un manque de confiance envers les employeurs et les employés des services publics. Le bill semble prendre pour acquis que les deux parties ne veulent pas s'entendre. Les circonstances démontrent pourtant que nonobstant toute menace de part et d'autre, la cité de Montréal a démontré avec les policiers qu'elle pouvait s'entendre sans que la sécurité du public soit affectée. Je crois qu'il faut protester contre le bill 20, car il est inutile et dangereux".

PROFESSEURS ET ELEVES

A l'heure actuelle, on ne peut pas se contenter d'une belle petite vie tranquille, toute enveloppée de soie ou de nylon. Même si on remplit à la perfection ses devoirs religieux, messes, confessions, communions, chapelets, etc., on ne peut dire à sa conscience, reste tranquille, sois en paix. Certes, l'accomplissement de ces devoirs énumérés est essentiel, mais il faut plus que cela. En 1954, il faut des catholiques qui ne restent pas indifférents devant les problèmes de la vie en société.

Mais il faut connaître ces problèmes, qui nous les fera connaître? Quels sont les devoirs qui en découlent? C'est ici que commence le rôle des éducateurs, des professeurs dans nos écoes. L'Eglise qui a son mot à dire dans le domaine de l'éducation indique les graves devoirs des éducateurs et les bonnes ou mauvaises conséquences qui résulteront de l'accomplissement ou non, de la part des professeurs, de leur rôle dans la formation sociale de leurs élèves.

Educateurs, professeurs tant masculins que féminins, vous devez dire à vos élèves qu'ils ne peuvent pas se contenter d'une vie personnelle et individuelle bien rangée. Il faut que ces élèves sachent qu'ils doivent se dévouer pour leurs semblables, qu'ils doivent accepter ce que l'Eglise enseigne sur les rapports entre individus, entre employeurs et employés, entre gouvernants et gouvernés, qu'ils sachent également ce que veut dire la conscience professionnelle, ce que veulent dire les mots justice et charité. Il faut que professeurs et élèves sachent que l'Eglise veut des organisations professionnelles catholiques tant pour les ouvriers que pour les patrons et que le sachant sérieusement, ils doivent aussi sérieusement y donner suite. Ces connaissances sont d'absolue nécessité de nos jours, car autrement on forgera des égoïstes et des individualistes, des gens que la société devra traîner quand ils ne seront pas des êtres nuisibles, c'est dur mais c'est la vérité.

Pourquoi, il faut apprendre ces vérités sur les bancs d'école? A quarante ans, à cinquante ans on pense et on agit, à quelques exceptions près, avec les idées et les connaissances reçues dans le jeune âge. On pourrait dire sans crainte de se tromper : Dis-moi ce qui t'a été enseigné lorsque tu étais sur les bancs de l'école et je te dirai ce que tu es, ce que tu penses, et comment tu te conduis comme membre de la société, comme membre d'une profession.

C'est là votre grande responsabilité, éducateurs et professeurs. Pour vous en convaincre davantage, lisez le No. 151 de la lettre des Evêques sur le Problème Ouvrier.

LE PROBLÈME OUVRIER

Les chrétiens à l'âge atomique

Sans doute que l'Evangile ne change pas et qu'il ne changera pas puisque le Christ lui-même a dit : "le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront pas". Sans doute que les dogmes, la morale sont immuables. Mais il ne faudrait pas croire pour autant que l'éducation chrétienne de l'enfant doive faire abstraction du milieu et du siècle où il vit, des problèmes qui confronteront sa génération. Si vraiment comme le dit l'Ecriture Sainte, "la vie de l'homme est un combat sur la terre", c'est avec les armes de son siècle qu'il le faut livrer. Les chevaliers du Moyen-Age, malgré leur courage et leur vaillance, auraient triste mine dans nos guerres modernes. Les peuples dépensent des centaines de milliards pour que les armements soient toujours à point.

De même le vrai militant doit être adéquatement préparé à la lutte qui l'attend afin de n'être pas dépassé par les problèmes de son temps qui se poseront à lui sur le plan politique, professionnel, économique et social. Par exemple le problème du logement, des loisirs, du chômage, pour ne citer que ceux-là, sont des problèmes qui ne se posaient pas à nos grands-pères et qui pourtant ne peuvent laisser indifférents un chrétien digne de ce nom, puisqu'ils entraînent de graves conséquences morales. Ce n'est pas en maudissant l'industrialisation de notre province ni en versant des larmes sur notre vocation agricole perdue qu'on les pourra régler. Ce n'est pas de chrétiens braillards mais de chrétiens agissants que notre société, que l'Eglise a besoin. Les regrets stériles, les rêves "bucoliques" peuvent toujours inspirer de franches et délicieuses poésies, mais ils ne peuvent constituer ni étayer un programme de vie. La classe ouvrière a certes autre chose à faire que d'entendre réciter des vers, si beaux qu'ils puissent être; car elle vit dans la prose brutale des problèmes qui se posent quotidiennement à elle. Et c'est précisément à cela que ses fils actuellement doivent être préparés par une éducation qui tienne compte du contexte de leur vie.

Il va sans dire que la révolution industrielle qui s'est opérée chez-nous plus rapidement qu'ailleurs a pris un peu tout le monde par surprise et elle continue de poser et de mutiplier les problèmes à un rythme accéléré qui exige des éducateurs un effort continuel et considérable d'adaptation. Mais c'est là un devoir qui s'impose à tous les chrétiens.

"Notre époque, ce sont les paroles mêmes de nos évêques, notre époque plus qu'aucune autre a besoin de catholiques convaincus, à la générosité vaillante, qui connaissent toutes les beautés et toutes les exigences de la religion, y compris celles de la doctrine sociale de l'Eglise; de catholiques éclairés qui déploient leur activité féconde dans les domaines politique, économique, social, pour hâter la régénération de l'individu et de la famille, la restauration de la société et surtout de la classe ouvrière. Où acquerront-ils l'initiation sociale, des convictions lucides et ardentes qui seules garantiront l'efficacité de leur action? De qui apprendront-ils la doctrine sociale de l'Eglise qui doit guider leur démarche, sinon des éducateurs?" (Lettre Pastorale collective N. o150).

... AVEC UNE RENTE SUR L'ÉTAT

Vous pouvez obtenir une rente plus élevée durant toute votre vie, à un coût moindre, en incorporant une rente sur l'État à la pension accordée en vertu de la loi de la sécurité de la vieillesse. Renseignez-vous sur ce plan de rente égalisée.

Vous pouvez acheter des rentes sur l'État comptant ou par paiements mensuels.

Elles sont payables immédiatement ou à un âge convenu.

Elles ne peuvent s'abroger, même si vous manquez un paiement.

Aucun examen médical n'est exigé.

MINISTÈRE FÉDÉRAL DU TRAVAIL

Assurez-vous *AUJOURD'HUI* pour DEMAIN!

POSTEZ CE COUPON (SANS AFFRANCHISSEMENT) *AUJOURD'HUI!*

Envoyez-le au: **Directeur, Service des rentes sur l'État, Ministère du Travail, Ottawa, Ont. (France)** TR

Veuillez me faire parvenir des renseignements montrant comment une rente sur l'État canadien peut m'assurer une retraite à peu de frais.

Mon nom est _____
(M., Mme, Mlle)
Je demeure à _____
_____ Date de naissance _____
Âge où la rente doit entrer en vigueur _____ Téléphone _____

Il est entendu que ces renseignements sont confidentiels.

TRAVAIL ET FOYER

DANS LES MINES D'OR

2000 familles tiennent le coup

Deux mille familles tiennent le coup dans les mines de Noranda et des alentours, après quatre mois de grève. Leurs revendications ne sont pas encore acceptées par les compagnies et durant ce temps, ces familles doivent vivre et subvenir aux besoins immédiats des trois mille enfants de grévistes.

La semaine dernière, un appel était lancé à tous les syndicats pour venir en aide aux mineurs. Que chaque famille se demande ce qu'elle a fait, ce qu'elle peut faire et se dépêche d'agir. C'est par des actes qu'on peut prouver que la solidarité ouvrière existe.

Les secours là-bas ont été organisés, car toutes les villes en grève se ressentent de la ténacité incompréhensible des employeurs. Nous avons récolté quelques nouvelles susceptibles d'intéresser les lecteurs de notre page.

—Chaque famille reçoit $13.00 plus $3.00 par enfant.

—A Noël, cadeaux et jouets furent remis aux trois mille enfants de grévistes.

—Un comptoir d'échange de vêtements est installé dans une pièce prêtée par un marchand compréhensif.

—Un comité de femmes tient des réunions périodiques pour se tenir au courant de la marche de la grève. Elles font en plus oeuvre d'assistance auprès des familles dans le besoin: visites aux malades, aide financière, encouragements, etc.

Mais, seules, elles ne peuvent assumer toute la tâche. C'est à nous de les aider dans la mesure de nos possibilités.

Le Comité des femmes qui font oeuvre d'assistance sociale auprès des familles des grévistes du nord.

Les 15 ans de nos fillettes

Nombreux sont les parents, les mamans surtout, qui se sentent dépaysés, perdus, devant les problèmes que posent ces grands enfants, qui ne sont plus des bébés et qui, à juste titre, ne veulent plus être considérés comme tels, mais pourtant, ils ne sont pas encore des adultes.

Aux prises avec les 15 ans de sa fille, la maman qui essaye de l'orienter après sa 9e année d'école aura toutes les misères du monde, et se verra souvent obligée de baisser pavillon et de la laisser faire ce qu'elle veut: c'est-é-dire suivre les traces de la grand'soeur et entrer à l'usine.

A cet âge on se croit déjà une grande personne, on tient à courir les parties du samedi soir, et les petites vues, et on ne rêve qu'au jour où le salaire rapporté nous obtiendra une liberté plus grande dans d'autres domaines.

Pour les parents, il s'agit de comprendre cet âge difficile, et surtout de ne pas croire apporter une solution par les défenses que nous lui imposons.

Si déjà un climat d'amitié n'existe entre l'adolescente et nous, si une confiance réciproque n'est établie, il est à craindre ces heurts, incompréhensions, mésententes, qui empoisonnent si facilement la vie familiale, et qui ne conduit en définitive à aucune autre issue qu'à celle de vivre renfermé sur soi-même.

Mais, comment conseiller une enfant qui ne nous accorde pas toute sa confiance, nous trouve vieux jeu, et se fout en pratique des recommandations qu'on peut lui faire?... Ce peut être en partie de notre faute, et alors il ne faut pas jeter trop vite la pierre à l'âge de l'adolescent et à la période difficile qu'elle traverse. Mais, par contre, il faut considérer aussi comme normal, ce temps d'adolescence, ne pas se décourager devant les sautes d'humeurs, les variations de température du caractère, mais s'efforcer de réprimander sur l'essentiel et se dire que notre fille ne se comprend pas plus que nous ne la comprenons nous-même.

Ce n'est qu'à force de patience, d'efforts de compréhension et d'amitié que nous réussirons toutes les deux à passer au travers. Pour nous, c'est une seconde adolescence, avec quelques variantes.

Et, si à 15 ans, après sa 9e année, votre fille veut absolument commencer à travailler, demandez-vous avec elle, si c'est là la seule perspective à envisager, ou si une autre solution peut être trouvée....

Dans un prochain article, nous étudierons ensemble les ouvertures possibles d'orientation après l'école primaire, et cela avec l'argent dont nous pouvons disposer, ou plutôt celui que bien souvent nous n'avons pas.

RENEE G.

LE SEUL MOYEN

Faites - nous parvenir des nouvelles de votre centre: c'est le seul moyen pour que les abonnés de vos syndicats les trouvent dans

LE TRAVAIL

A Radio-Canada

Immigration vers le Canada

Sous ce titre général, on entendra six entretiens les vendredis 29 janvier, 5, 12, 19, 26 février et 5 mars, de 10 h. 15 à 10 h. 30 du soir.

Voici les sous-titres de ces entretiens et les noms des spécialistes qui traiteront du brûlant sujet d'actualité qu'est l'immigration: 1—Origine à 1945, par M. Jean Bruchési, sous-secrétaire de la province. 2—De l'après-guerre à 1954, par M. Benoît Duchesne, professeur aux Hautes Etudes Commercioles. 3—Mécanisme de l'immigration, par M. Georges Benoit, chef du Service des opérations au Ministère de la citoyenneté et de l'imigration. 4—Accueil et intégration des immigrants, par René Gauthier, directeur du Service des Néo-Canadiens à la Commission scolaire. 5—Impressions d'immigrant, par M. Hikmet Mitchie, Néo-Canadien anciennement avocat et juge en Albanie. 6—L'avenir de l'immigration et son influence sur la nation canadienne, par M. Jean-Charles Falardeau, directeur du Département de sociologie à la Faculté des sciences économiques et sociales de l'Université Laval.

Ces deux séries d'entretiens seront réalisées par Luc Cossette, du Service des causeries.

LA CHAMBRE de débarras

Chacune de nous connaît des périodes où "ça n'arrive pas" dans le travail de maison, et où le désordre nous démoralise complètement. Quelqu'un me disait l'autre jour, alors que j'étais embardée par-dessus la tête, "ce n'est pas le désordre de la maison qui compte, c'est le désordre des esprits". Et je m'en suis bien rendue compte, car s'il y a encore des choses qui traînent, personne n'en souffre plus. Je me suis arrêtée pour faire un inventaire de ce que j'ai à faire et de ce qu'il est possible de faire chaque jour de la semaine. Je ne me taille pas d'avance de trop grosses journées, parce que c'est trop déprimant de traîner d'une journée à l'autre, et d'une semaine à l'autre, une besogne qu'on ne trouve jamais le temps d'accomplir. A petites journées, j'espère terminer cette semaine une ou deux seulement des besognes qui m'attendent depuis longtemps. La semaine prochaine il y en aura d'autres, et on finira bien par finir.

* * *

Cela nous fait toujours de la peine de regarder dans les vitrines les beaux jouets qui feraient la joie de nos enfants, et qu'on n'a pas les moyens d'acheter. Mais les enfants ne sont pas atteints comme nous par la publicité, du moins pas les tout--petits, et toutes les mères d'expérience savent qu'un enfant s'amuse mieux avec un bout de bois qu'avec le plus beau train électrique. Avec ma petite fille de 17 mois, ce qui réussit le mieux c'est un jeu qui fait travailler son imagination. Par exemple, elle ne s'amuse que cinq minutes avec un jouet de bois qu'on tire au bout d'une corde, mais elle s'amuse un bon bout de temps avec une poupée et une débarbouillette, ou bien avec un ourson et une couche. Elle emmaillotte ses "bébés" comme i'emmaillotte le mien, les couche sur un fauteuil, grimpe à côté, redescend, les déplace, les replace, et raconte une grande histoire à maman, qui n'y comprend pas grand'chose . . .

* * *

Il est bien rare qu'un tout petit bébé ne soit pas pris de panique lorsqu'on lui donne son premier bain, et qu'il ne pleure ensuite chaque fois qu'on entreprend la petite cérémonie quotidienne. Je pense que nous ne comprenons pas assez combien les petits bébés ont besoin de chaleur. Bien emmaillotés, ils se sentent au chaud comme dans les bras de maman. Lorsqu'on les déshabille pour le bain, on dirait qu'ils perdent l'équilibre. C'est une bonne chose que de leur laisser une serviette sur le ventre pour les premiers bains à l'éponge, et de papoter gaiement pour les rassurer. Lorsqu'on les met dans le bain, on commence par leur mouiller le ventre tout en les tenant bien solidement. Chaque fois qu'ils ont l'air d'avoir peur on les reprend dans nos bras. Habituellement un bébé aime son bain presque tout de suite, et à mesure qu'il apprend a tapoter dans l'eau cela devient le moment le plus intéressant de sa journée.

* * *

Les jeunes mères modernes, qui ont à portée de la main le pédiâtre et les livres de pédagogie enfantine sont portées à se moquer de ce qu'elles appellent les "remèdes de bonne femme". Il y en a pourtant plusieurs qui sont logiques, quand on se donne la peine d'écouter, et j'ai recueilli des conseils précieux de ma belle-mère et de mes voisines. Ces femmes-là ne peuvent avoir élevé une famille sans v prendre de l'expérience. Avant d'utiliser du "cornstarch" comme remède à l'échauffaison de mon aînée, j'avais prudemment demandé l'avis du pédiâtre. Il m'avait dit, "ca ne peut faire de tort". Et je remarque, cette année, qu'il inscrit ce conseil sur les prescriptions qu'il donne pour les nouveaux-nés.

De bons gâteaux

J'ai trouvé une recette idéale de gâteau pour une mère occupée. La pâte est démêlée en une seule fois, et de plus on peut le réussir dans un fourneau dont on n'est pas très sûre, car il n'est pas nécessaire qu'il lève beaucoup. Pendant que mon gâteau était au four j'ai manqué d'huile, et après que l'incident eut été réparé j'ai oublié le gâteau, qui a un peu brûlé sur le dessus. Et bien, croyez-le ou non, il était bon quand même. Voici une recette, tirée du "Baking book" publié par la compagnie Pillsbury. C'est un gâteau renversé aux pêches ou aux ananas:

Beurrez une lèche-frite de 8x8x2 et versez dans le fond un mélange composé de:

¼ de tasse de sucre brun et
2 cuillérées à table de beurre fondu.
Placez dans le fond de la lèche-frite
4 tranches d'ananas
ou
9 moitiés de pêches ou d'apricots

Tamisez ensemble:

1¼ tasse de farine
2 c. à thé de soda à pâte
½ cuillérée à thé de sel
¾ de tasse de sucre.

Ajoutez:

¼ de tasse de shortening,
1 oeuf, non battu
½ tasse de lait
1 c. à thé de vanille.

Battez pendant 3 minutes, 150 coups à la minute, ou jusqu'à ce que la pâte soit bien mélangée avec un batteur électrique, mélangez à petite vitesse, puis à vitesse médium pendant trois minutes.)

Versez la pâte sur les fruits. Placez à four modéré (350 degrés), de 35 à 40 minutes. Renversez dans une assiette. Servez tel quel, ou avec de la crème fouettée.

—●—

J'aimerais bien aborder dans un prochain article les problèmes des familles dont le père travaille de nuit, et aussi les solutions qu'ont trouvées nos lectrices, si elle veulent bien nous écrire. J'attends de vos nouvelles. A la prochaine.

Jeanne DANSEREAU

NOS SYNDIQUES A L'ETUDE

QUEBEC

L'activité éducative au conseil central de Québec

Le vaste programme d'éducation mis en branle et en pleine activité depuis le tout début d'octobre a été un peu modéré pour permettre à tous les syndiqués de goûter aux réjouissances familiales du temps des fêtes. Avec la mi-janvier le Service d'éducation entreprend la deuxième phase de ce vaste programme.

Les forums des permanents

Les forums des permanents ont se sont tenus régulièrement chaque lundi matin de 9 h. 30 à 11 heures a.m., ont recommencé le 18 janvier 1954 . . . Ils se termineront le deuxième lundi de mai, soit le 8 mai 1954.

Le syndicat modèle

Une nouvelle formule d'éducation et de formation pour préparer la relève de tous nos syndicats est le syndicat modèle. Il a repris ses assemblées hebdomadaires jeudi, le 14 janvier 1954, à 8 heures p.m. Ce syndicat siègera régulièrement toutes les semaines jusqu'au 29 avril 1954.

Les délégués départementaux

La série de six cours de deux heures chacun sur "Comment faire vivre le syndicat et Bon contrat de travail", se poursuivra au cours des mois de février, mars et avril. Les syndicats suivants ont déjà fait la demande pour leurs délégués : Les syndicats des Chantiers Maritimes de Lauzon, celui des Imprimeurs et le syndicat des employés de l'Alimentation en Gros.

Journée d'étude

Chaque syndicat affilié doit se faire un devoir de tenir sa propre journée d'étude. Quelques-unes se sont déjà tenues. Le Conseil Central tiendra sa journée d'étude comme par les années passées, le dernier dimanche de mai.

Ecole d'action ouvrière

Le Service d'Education se propose également de tenir une Ecole d'Action Ouvrière à la fin d'avril ou au début de mai.

Pour les syndicats qui sont éloignés du centre de Québec, le Service d'Education tente de plus en plus à les aider et à leur adapter un programme d'éducation.

Dolbeau

SEANCES D'ETUDES DU COLLEGE DU TRAVAIL

Les membres des syndicats de Dolbeau bénéficient depuis un mois des séances d'études sur le problème ouvrier, organisées par le Collège du Travail, section Saguenay-Lac-St-Jean.

A date, six cours différents ont été suivis par une foule de syndiqués de Dolbeau; par ailleurs au cours des trois prochains mois une autre série de sept cours est au programme des activités des syndicats de Dolbeau.

Les cours suivants ont été au programme : 1.—Droit d'association, liberté syndicale et buts du syndicalisme par M. l'abbé Philippe Bergeron. 2.—La nécessité du syndicalisme par M. l'abbé Philippe Bergeron. 3.—Coopératives d'habitations par le confrère Roch Tremblay. 4.—Sortes de syndicats, le syndicalisme catholique par Me Robert Auclair, conseiller technique des syndicats de région. 5.—Conciliation et arbitrage par M. Robert Martel, président du Collège du Travail. 6.—Les conditions d'efficacité d'un syndicat par M. René Perron, officier du Syndicat des Employés Municipaux d'Arvida.

Même si tous les membres des syndicats de Dolbeau sont convoqués par lettre personnelle, le Collège du Travail profite de l'occasion pour inciter fortement les syndiqués de Dolbeau de suivre la deuxième série des cours qui promettent d'être des plus intéressants.

Farnham

Franc succès d'une journée d'étude

Le 17 dernier, les ouvriers et ouvrières du centre de Farnham se réunissaient pour une journée d'étude. La journée fut un franc succès, tant par l'assistance nombreuse que par les exposés des conférenciers.

Bien que ces séances avaient pour objet, d'étudier les différentes résolutions acceptées lors du dernier congrès de la C.T.C.C., la tournure du forum a été telle que plusieurs sujets ont été touchés et discutés à fond.

Le centre de Granby, partiellement responsable de l'organisation était bien représenté. Plusieurs membres de l'exécutif, entre autres M. S. Gladu, président, et autres officiers assistaient, de même que M. l'abbé Bouvier, aumônier de Granby, qui fut celui qui ouvrit la séance par un exposé sur les droits et devoirs des ouvriers. M. Edouard Dumas, agent d'affaires de Granby, était le maître de cérémonie de la journée qui a d'abord été présenté par M. Georges Charron, président du syndicat chez Elkin.

Les nombreux élèves du cours étaient des membres des syndicats de Barrie & Staines, de chez Elkin et des employés de la Construction.

M. Angelo Forte, président de la Fédération Nationale du Vêtement, a fait un exposé, clair et précis des principales décisions prises lors du congrès de la C. T. C.C. en insistant surtout sur le rapport du Président général, sur les succès remportés par nos syndicats des différentes grèves qui eurent lieu l'an dernier, sur la pensée du mouvement concernant la POLITIQUE, la contribution syndicale avec un minimum de $2.00 par mois, à partir de septembre 1954, de l'abonnement obligatoire au journal LE TRAVAIL, à partir du 1er juin 1954, des différentes lois ouvrières et anti-ouvrières, du fonds de défense professionnelle, et . . . l'éducation et plusieurs autres sujets.

Le forum qui suivit cet exposé, était conduit par le confrère Maurice Vassart, organitateur de la Fédération des Produits Chimiques. Le confrère Roger McGinnis eut aussi à répondre à plusieurs questions concernant le journal LE TRAVAIL, au cours du forum.

Le clou de l'après-midi, fut l'exposé fait par le confrère René Gosselin, président de la Fédération Nationale du Textile, qui fut obligé, vu l'heure avancée de réduire un peu son exposé sur la participation syndicale de chacun dans notre mouvement. Tous les assistants furent unanimes à dire que cette journée sera un nouveau jalon dans la prise de conscience syndicale pour ce centre, et tout le monde regrettait que ces journées ne soient pas plus nombreuses, car le bien qu'elles procurent est immense.

Les ouvriers vont prendre leurs responsabilités

Textile de Montmagny

PROGRAMME PROMETTEUR D'EDUCATION SYNDICALE

Le syndicat du Textile de Montmorency veut faire de l'Année 1954 une année d'éducation syndicale. Il vient de poser un geste qui mérite d'être mentionné. On a chargé le confrère Maurice Chalifour de s'occuper de l'éducation. Avec l'aide du Conseil Central, il a mis à point un vaste programme.

Chaque délégué de département lui a assuré une équipe de travailleurs qui se rencontreront chaque samedi matin de 9 h 30 à 11 h 30 a.m. pour tenir un genre de cercles d'études. Ces cours débuteront samedi le 23 et se termineront le 8 mai.

Sujets à l'étude

Le problème ouvrier pour les employés du textile de Montmorency; La place du travailleur à la Dominion Textile de Montmorency; Que vient fait votre syndicat dans tout ce problème; Les responsabilités du Travailleur vis-à-vis son syndicat, son milieu de travail et son entourage.

Un syndicat peut-il fonctionner sans affiliation; But et contenu d'un contrat de travail; Votre clause d'ancienneté est-elle suffisante; Les lois du travail fédérales et provinciales vous protègent-elles ?; Les étapes à suivre pour la conclusion d'une convention collective; Le travailleur vis-à-vis son délégué de département; Pour ou contre les grèves; Le mouvement syndical a-t-il le droit de faire de l'action catholique ?; La C.T.C.C. et sa déclaration de principes; Notre syndicalisme est-il d'inspiration catholique ?; La nécessité de l'éducation ouvrière.

Conférences publiques

De plus une série de 10 conférences débutera le 28 février 1954. Tous les dimanches soirs à la salle des Syndicats, un conférencier invité développera un sujet général sur le syndicalisme.

A ces conférences toute la population de Montmorency sera cordialement invitée . . . Les sujets à ces conférences sont les suivants :

L'ouvrier une marchandise, une machine; Les "richesses" pour quelques privilégiés ou pour tout le monde; Le Syndicat, une simple question de piastre; Le syndiqué, un petit capitaliste, un petit bourgeois; Le patron arrivera-t-il à comprendre l'ouvrier ?; Le gouvernement, protecteur des faibles ou des puissants; La femme doit-elle s'intéresser au syndicalisme ?; La coopérative pour compléter ou remplacer le syndicat; Les syndicats catholiques, une nécessité ou un caprice.

Cette école d'Action ouvrière de Montmorency prendra fin le 9 mai par une grande journée syndicale où le sujet de la conférence sera : "Où va le syndicalisme ouvrier dans la Province de Québec ? . . .

Nous espérons que les travailleurs de Montmorency ainsi que toute la population se réjouiront de cette initiative du syndicat du Textile et qu'ils le prouveront en assistant nombreux à ces cours et conférences.

Lauzon et Donnacona

Les rencontres sont déjà fixées pour établir des programmes d'éducation semblables à ces derniers pour les centres de Lauzon et Donnacona.

De plus, le Service d'Education de Québec collabore étroitement avec le Comité du Logement. Ce comité a l'expérience de 12 maisons construites dont trois sont habitées actuellement par des travailleurs et les autres le seront bientôt.

Ce vaste programme d'éducation en marche ne manque pas d'apporter des résultats bien tangibles et nous avons tout lieu de croire que ces résultats s'accroîtront au fur et à mesure que les syndiqués de Québec continueront de montrer leur bonne volonté.

Thetford

Les ouvriers vont à l'école

En collaboration avec le Conseil Régional de Thetford, une école d'Action Ouvrière s'est ouverte le 2 décembre 19 3. Le thème général de l'Ecole c'est : "Responsabilités des Travailleurs".

. . Cette école d'action ouvrière a été préparée par une journée d'étude à laquelle étaient invités les officiers et les délégués de départements des différents syndicats de la région de Thetford. Plus de 60 responsables ont pris part à cette journée. Cette expérience doit être poursuivie au mois de février.

Le programme de l'école d'Action ouvrière de Thetford-Mines comporte en plus des causeries qui ont lieu le soir . . . 3 ont déjà eu lieu; 9 restent encore à venir.

Sujets des cours

"Vie familiale du travailleur à la baisse ou à la hausse." "Dépensez votre salaire — mais bien". "Comment vous aider vous-même." "La Coopération — réforme de notre système économique." "L'Eglise et la Vie sociale." "Syndiqué — Homme public." "Comment suivre notre démocratie." "On vous jugera à votre esprit". "La femme et le syndicalisme."

Cette école d'Action ouvrière prendra fin en mars avec une soirée récréative. Nous invitons les syndiqués de Thetford à continuer de suivre cette Ecole d'Action ouvrière.

Votre syndicat est-il abonné au journal "Le Travail"?

Jean Marchand à Shawinigan

Dimanche le 24, aura lieu le dîner-causerie organisé par le Comité d'Education du Conseil central de Shawinigan.

C'est le confrère Jean Marchand qui sera le conférencier invité à ce dîner-causerie auquel sont invités tous les élèves de l'école syndicale ainsi que leurs épouses.

Comme le nombre de billets est limité, tous ceux qui désirent assister à ce dîner-causerie sont priés de communiquer avec Raynald Drolet, secrétaire du Conseil central pour leurs réservations.

70% des commis changent d'emploi

Une enquête conduite par la *Canadian Retail Federation* montre que le roulement de la main d'oeuvre chez les détaillants est d'environ 75 p. 100 par année.

Le communiqué précide qu'un tel roulement de la main d'oeuvre est de nature à tenir les commis de magasins dans un état d'infériorité économique.

L'enquête fait voir que malgré la réduction de la semaine de travail (50% des employés dans les établissements de détail travail lent moins de 40 heures par semaine) et malgré d'autres avantages comme la paie hebdomadaire complète en cas de maladie, des plans d'assurance collective, réduction des prix pour les employés, etc., les employés ne semblent pas intéressés à leur emploi.

Le Financial Post qui cite ces chiffres, ne parle pas de la question des salaires.

Est-ce qu'on aurait oublié de faire enquête sur ce point?

Cependant quand on sait que les employés de magasins de détail sont à peu près les moins payés, il n'est pas étonnant que ceux qui s'engagent dans cette voie, en sortent aussitôt, c'est-à-dire aussi vite qu'ils le peuvent, afin d'ocuper un emploi plus rénumérateur.

Organized Labor Marches on Quebec

Crabtree et Beauharnois

REGLEMENT DE DEUX GREVES DE 100 JOURS

Les travailleurs de la pulpe et du papier gagnent la réduction de la semaine de travail avec la pleine compensation — Primes de nuit et bonis — La semaine de 40 heures à Beauharnois

Deux grèves qui paralysaient les moulins à papier de la Cie Howard Smith de Crabtree et de Beauharnois ont pris fin ces jours derniers et les 600 ouvriers impliqués dans ces conflits sont de retour au travail après avoir ratifié les ententes négociées par les représentants des deux parties.

100 jours de grève

Les 200 ouvriers de Crabtree ont ont fait la grève durant 99 jours tandis que ceux de Beauharnois ont tenu 106 jours avant la conclusion des ententes.

On se rappelle que dans les deux cas la Cie Howard Smith avait rejeté les recommandations d'un tribunal d'arbitrage concernant la réduction de la semaine de travail avec la pleine compensation.

La pleine compensation

Dans les deux cas, les ouvriers, qui sont membres du "Syndicat National de la pulpe et du papier de Beauharnois" et du "Syndicat National de la pulpe et du papier de Chabtree", ont gagné la réduction de la semaine de travail avec la pleine compensation, selon les modalités suivantes.

A Crabtree, la réduction de la semaine de travail de 48 heures à 44 heures s'est accomplie le jour de la rentrée au travail, soit jeudi dernier avec le même salaire hebdomadaire pour 44 heures que pour 48 heures.

Les ouvriers de Crabtree ont en outre gagné un bonus de deux semaines, payable immédiatement, le temps et demi après les heures régulières de travail ainsi que des différentiels de 0.02 et 0.03 cents l'heure pour les équipes de nuit; ces différentiels sont rétroactifs au 1er septembre 1953.

A Beauharnois, la réduction de la semaine de travail avec pleine compensation s'accomplit graduellement : à partir du 28 février, la semaine de travail sera réduite de 48 heures à 44 heures pour les employés sur les équipes de nuit et de 50 à 46 heures pour les employés de jour; en août 1944 la semaine de travail sera de 42 heures pour les équipes de nuit et de 44 heures pour les équipes de jour.

Enfin, la semaine de travail sera de 40 heures avec pleine compensation pour tous les employés de Beauharnois à partir du mois de février 1955.

Ces derniers employés obtiennent en plus du bonus de deux semaines, un bonus additionnel de 0.02 cents d'heure rétroactif au mois de mai 1953 jusqu'au 28 février 1954.

Les deux conventions ont été signées pour la durée d'une année et quelques mois et prendront fin le 30 avril 1955.

Ces négociations qui mettent fin aux deux conflits ont été dirigées par M. Philippe Lessard, président de la Fédération de la Pulpe et du Papier (C.T.C.C.) assisté des représentants des deux syndicats intéressés.

Le ministre du Travail, l'hon. Antonio Barrette a participé au règlement du conflit de Crabtree.

Nouvelles de Québec

Retraite fermée

Le Syndicat catholique des Services hospitaliers (section féminine) organise une retraite fermée pour ses membres. Cette retraite aura lieu à la Maison du Cénacle, 651, avenue St-Cyrille, du 12 au 15 février. Elle sera prêchée par M. l'abbé Bergeron, aumônier des syndicats à Chicoutimi.

Les syndiqués de la région de Québec et même du reste de la province qui veulent se joindre au groupe, seront les très bienvenus.

Convention dans la pâtisserie

Le Syndicat des Industries de la Pâtisserie et de la Biscuiterie de Québec vient de signer une troisième convention collective de travail, avec La Boulangerie Nationale, Ltée. Cette convention comprend une clause de retenue syndicale, une procédure de règlement des griefs, douze jours de fêtes chômés et payés, deux semaines de vacances payées après cinq années de service, un article assurant le respect des droits d'ancienneté aux employés ainsi que des augmentations de salaires variant entre deux et cinq dollars par semaine. C'est le confrère Eugène Rancourt, organisateur du Conseil central de Québec qui a dirigé les négociations.

50 nouvelles maisons pour les syndiqués d'Arvida

Le Syndicat national des employés de l'Aluminium d'Arvida donne un nouvel exemple de son efficacité pour protéger les intérêts de ses membres.

En effet, le syndicat, après de nombreuses démarches, vient d'obtenir de la compagnie d'assurance "La Prudentielle", le financement de 50 maisons pour les membres du syndicat.

Enquête

L'automne dernier, le syndicat faisait enquête auprès de ses membres afin de connaître ceux qui désirent devenir propriétaires et d'autres détails permettant le lancement d'un projet de construction de maisons familiales.

Au delà de 400 employés, membres du syndicat, ont répondu au questionnaire et ont fait part de leur désir de devenir propriétaires de leur maison.

Etude économique

Le syndicat a donc fait parvenir à la compagnie d'assurance "La Prudentielle" une étude détaillée sur le progrès phénoménal de la région, la valeur de la production agricole et ouvrière, le volume de vente au détail dans les établissements commerciaux, la somme des capitaux investis dans la région depuis quelques années, afin de montrer à la compagnie prêteuse que la région du Las St-Jean constitue un lieu de placements sûrs et rémunérateurs.

D'ailleurs, le salaire moyen horaire des ouvriers de l'Aluminium qui est de $1.70 permet aux ouvriers d'accéder à la propriété pourqu qu'on les encourage et les aide.

D'autre part, comme le souligne encore le mémoire préparé par le syndicat, la ville d'Arvida, par l'aménagement de ses rues, la beauté de ses parcs et ses parterres, par ses écoles, possède l'un des plus beaux plans d'urbanisme de la province. En effet, la ville d'Arvida est l'une des rares villes où les rues et les services sont tracées pour la construction éventuelle de maisons. Présentement, au delà de 250 lots sont disponibles : les rues sont tracées, les égouts installés, l'emplacement des écoles et des églises est déjà déterminé.

50 prêts accordés

La compagnie d'assurance "La Prudentielle", qui a signé une police d'assurance maîtresse avec le syndicat d'Arvida pour assurer la protection d'assurance maladie-hospitalisation, a répondu à l'appel de la compagnie en s'engageant à financer au moins 50 maisons en 1954.

A cause de la grande demande de futurs propriétaires, le syndicat cherche présentement à obtenir d'autres prêts afin de construire au moins une centaine de maisons cette année.

Ottawa

Les journalistes signent leur convention

Le cinq janvier dernier, les représentants du Syndicat des Journalistes d'Ottawa et du Syndicat d'Oeuvres Sociales Ltée, compagnie éditrice du quotidien LE DROIT, d'Ottawa, signaient une nouvelle convention collective pour l'année 1954.

Salaires

Celle-ci prévoit des augmentations de salaires de $3 à $6 par semaine. L'échelle des journalistes-reporters est la suivante : à l'entrée, $38; 6 mois, $45; 1 an, $49; 2 ans, $59; 3 ans, $64; 4 ans, $67; 5 ans, $71; 6 ans, $75; 7 ans, $80; 8 ans, $85.

Les journalistes seniors reçoivent des suppléments de $8, $9 ou $10 la semaine, selon le cas ce qui porte le salaire minimum d'un journaliste sénior après 8 ans à $93, $94 ou $95 par semaine. L'échelle de salaire étant considérée comme un minimum, la compagnie peut payer des salaires supérieurs.

Les chefs et adjoints de service, n'étant pas syndicables ne sont pas compris dans le contrat collectif.

Le contrat collectif de 1954 prévoit une journée de congé pour ceux qui sont en service spécial commandé de fin de semaine, pendant la semaine qui suit, ainsi qu'une journée de salaire ou une journée additionnelle de congé pour ceux qui travaillent pendant une fête statutaire.

Le contrat prévoit deux semaines de vacances pour les journalistes à l'emploi de la compagnie depuis le mois de juin de l'année précédente et trois semaines après 25 ans. L'employé a droit à 15 jours de maladie par année.

Les négociations du contrat ont été cordiales et les deux parties ont été raisonnablement satisfaites du compromis auquel on est arrivé. MM. Lionel Marleau, Roland Desmarais et Claude Desrosiers ont représenté le Syndicat des Journalistes aux séances de négociation.

LE DROIT, dont le tirage approche les 30.000 exemplaires par jour, se fait présentement construire un édifice neuf sur la principale artère commerciale de la ville, rue Rideau. Le vaste immeuble sera vraisemblablement parachevé à l'automne. Ce sera une étape importante dans la vie du quotidien de la minorité franco-ontarienne.

To protest against the passage of Bills 19 and 20

Two of the strongest unions will be represented

Special train leaving on Friday

Montreal Teachers participating

Rally at the Palais Montcalm on Friday night

Labor movement cannot ignore in silence two unfair laws

Government substituting law-courts by governmental boards

Demonstration in the provincial Capital

The adoption by the Governement of two laws known under the name of Bills 19 and 20 has by no means brought an end to labor's protest against them.

The triple protestation formulated last week by MM. Roger Provost, Chairman of A.F. of L. T.L.C., Gérard Picard, Chairman of C.C.C.L. and Roméo Mathieu, Secretary of C.C.L. C.I.O. will materialize in a more concrete and spectacular way.

In fact, thousands of workers coming from different provincial industrial centers, will organize a "MARCH ON QUEBEC". This march has no precent in this province.

In MONTREAL, a special train carrying workers of different organizations in the city will leave Windsor Station on Friday noon.

This train will stop at Three Rivers to pick up more delegates. Other workers will reach the provincial capital, either by bus or car convoys.

In QUEBEC, the working population is ready to welcome these visitors to manifest with them against the anti labor laws recently adopted by Duplessis' government.

The workers are to take part in a parade in Quebec ending at the PALAIS MONTCALM where they will be adressed by top provincial labor officials. M. Gerard Picard comments as follows :

The labor movement can absolutely not ignore in silence two unfair laws, adopted by a parlementary majority, which refused to even consider the extremely serious objections put forth by the labor organizations. With the bill 19, the government grants himself the permission to persecute as a "COMMUNIST" anyone, in the labor movement who would refuse to think differently...

With the bill 20, one of the most iniquitous law ever adopted in the province, the Government assumes the right of penalizing any labor organization even without hearing them or judging them in Court.

Our march on Quebec aims to waken up the public opinion, and make known to the public that the labor organization are not protesting for the fun of it, but because the liberty of an important group of citizens is in danger.

Roméo Mathieu, C.C.L. - C.I.O., adds :

The march would protest a tendency toward the totalitarian state instead of trying to machinate anti-labor laws the Government shoul bother with the housing, health, cost of living, education, unemployment and financial trusts problems.

Leo Guindon, says : It is regrettable, the Prime Minister has ignored the unanimous recommandation made by the Conseil Superieur du Travail. In doing so, Duplessis would have easily convinced the population that he takenotes of suggestions made to him, that he respects the highest tribunals, and only adops fair laws. A great number of teachers will poin the other workers in this symbolic march on Quebec.

And the lobor movement MARCHES ON.

APPEL AUX CORPS AFFILIES

Bientôt LE TRAVAIL paraîtra à huit pages régulièrement. Cette réalisation sera possible dès que les corps affiliés, syndicats, conseils centraux et fédérations nous renseigneront suffisamment sur leurs activités.

Nous voulons vous aider. Aidez-nous à vous aider en désignant votre chroniqueur local.

LA DIRECTION